

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 novembre 2022

n° 152-22

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21019 relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de rénovation du réseau d'eau pluviale et d'aménagement de voirie au Vieux Bourg au Châtelard - Lot 1 relatif aux travaux de réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Thieffentat à Michel Dyen

- conseillers excusés : 17

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 10 novembre 2022

délibération n° 152-22

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21019 relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de rénovation du réseau d'eau pluviale et d'aménagement de voirie au Vieux Bourg au Châtelard - Lot 1 relatif aux travaux de réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de rénovation du réseau d'eau pluviale et d'aménagement de voirie au Vieux Bourg au Châtelard, (lot 1 relatif aux travaux de réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs) a été confié au groupement d'entreprises Sassi BTP / Famy / Petavit.

Les travaux s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'aménagement de voirie et d'enfouissement des réseaux secs programmés par la commune du Châtelard et le Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES), une convention constitutive de groupement de commandes a été signée entre Grand Chambéry, la commune du Châtelard et le SDES pour la passation du marché à procédure adaptée correspondant à l'ensemble des travaux des intervenants.

Grand Chambéry coordonne le groupement de commandes. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Merlin.

Pour le lot 1, les travaux relatifs aux réseaux humides consistent à renouveler et simplifier la structure du réseau d'eau potable existant et créer un réseau d'eaux pluviales avec grilles de voirie, afin de limiter l'envoi d'eaux pluviales dans le réseau unitaire existant.

L'enfouissement des réseaux secs est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

Le marché se déroule en deux phases, pour un montant total initial de 814 552,40 € HT :

- phase 1 du monument aux morts au parking du Vieux Bourg : 436 656,40 € HT,
- phase 2 du parking du Vieux Bourg à la mairie : 377 896,00 € HT.

Les travaux ont été achevés en juin 2022.

Un avenant est nécessaire pour acter les modifications effectuées en cours de chantier.

Le raccordement au niveau de la nouvelle canalisation d'eau pluviale mise en place a été demandé pour chaque descente de chenaux privés, les riverains étant initialement raccordés au réseau d'assainissement de type unitaire.

Ces travaux représentent une plus-value de 92 380 € HT.

Les travaux de raccordement des branchements d'eau potable sur l'existant étaient prévus au droit des façades des habitations. Or pour toutes les habitations situées le long de la Grande Rue dans le Vieux Bourg, les branchements existants ont dû être raccordés à l'intérieur des caves des habitations en partie privative avec la réalisation de percements spéciaux.

Cet ajustement a engendré une plus-value de 52 855 € HT.

Enfin, lors des études d'exécution et durant la réalisation des travaux, des optimisations de tracés de réseaux et leurs réalisations ont été trouvées. Cela concerne notamment :

- des travaux de réhabilitation de branchement d'eaux usées revus à la baisse par rapport au projet initial,
- des optimisations de tracés du nouveau réseau d'eau potable, notamment au niveau du cimetière et de l'église du Châtelard, avec la non-réalisation du maillage prévu au marché,
- la faible présence de rochers à l'ouverture des fouilles par rapport aux quantités prévues au marché.

La moins-value réalisée s'élève à 113 225,70 € HT.

L'avenant s'élève ainsi à 32 009,30 € HT, soit une augmentation de 3,93 % environ du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché s'élève à 846 561,70 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 au marché F21019,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **152-22**

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F21019 relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux secs, de restructuration du réseau d'eau potable, de rénovation du réseau d'eau pluviale et d'aménagement de voirie au Vieux Bourg au Châtelard - Lot 1 relatif aux travaux de réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 18 novembre 2022

Annexe(s) : Avenant 1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221118-lmc1H28338H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28338H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2022

Publication sur le site internet: lundi 21 novembre 2022